

Camarades,

Cette une année bien difficile qui sera bientôt derrière nous. Nos libertés individuelles et notre « vivre ensemble » ont été fortement mis à rude épreuve. La crise a été par ailleurs révélatrice de l'état de notre société qui compte trop d'inégalités. Elle a toutefois montré l'importance de la solidarité, valeur à laquelle la CGSP AMiO FINANCES reste attachée.

Par ailleurs, les services publics (dont le SFP Finances), trop souvent négligés dans le cadre de l'élaboration des budgets, sont enfin apparus comme des services essentiels.

La situation sanitaire a également induit de nouveaux modes de travail et de communication face auxquels nous devons rester attentifs pour ne pas basculer dans une société déshumanisée et permettre au néolibéralisme de s'étendre davantage.

La CGSP AMiO FINANCES s'est adaptée au contexte inédit et la concertation syndicale s'est poursuivie tout au long de cette année.

Vous avez été nombreux à nous contacter et nous avons essayé de répondre au mieux à vos demandes. 2020 fut donc une année fort chargée même si nous avons peu eu l'occasion de se rassembler.

C'est l'occasion de remercier toute l'équipe des délégués de la CGSP AMiO FINANCES qui a assuré un service, une écoute et un soutien aux affiliés.

Nous pensons bien aux camarades qui ont été affectés directement ou indirectement par le virus que ce soit par la survenance de la maladie ou par le fait d'y avoir été exposés.

Dans les mois à venir, nous devons faire face à de nouveaux défis. Le retour de toutes et tous sur le lieu de travail se fera sans doute dans des conditions différentes de celles d'avant l'épidémie. Les méthodes de travail et le matériel de bureau seront certainement différents. La CGSP AMiO FINANCES sera attentive à tout ce qui sera proposé.

Nous nous réjouissons de pouvoir enfin se réunir, car à ce moment, cela signifiera que toute cette période difficile sera derrière nous.

Nous vous souhaitons une très belle année 2021 !

Salutations fraternelles.

**L'équipe CGSP AMiO Finances**  
**Grégory, Luc, Peter, Jean-François et Anne-Françoise**  
**[finances.AMiO@cspacod.be](mailto:finances.AMiO@cspacod.be)**

**Voici les dossiers qui ont été discutés récemment :**

- **LA DISPENSE DE SERVICE pour les agents qui ne peuvent pas exercer leurs fonctions par télétravail**

Cette dispense de service a été prolongée jusqu'au 31 mars 2021 et peut être prolongée. Le personnel concerné a la possibilité d'effectuer des prestations dans le secteur des soins de santé. La CGSP a insisté pour que cette possibilité ne se fasse que sur base volontaire et nous l'avons obtenu. Dans le cas du SPF Finances, il s'agit principalement de collègues employés par Fedorest, qui ne peuvent plus exercer leurs fonctions habituelles en raison de la fermeture des restaurants.

- **LE CONGE DE NAISSANCE** de 10 jours ouvrables sera porté à 15 jours ouvrables à partir de janvier 2021 et à 20 jours ouvrables à partir du 1er janvier 2023 (revendication portée la FGTB).

- **LES JOURS DE PONT** pour 2021 ont été fixés, à savoir : le 14 mai et le 12 novembre 2021.

- **PLAN DE PERSONNEL**

Nous avons reçu le plan de personnel 2020. Il prévoit 1322 recrutements statutaires, 368 contrats dits Rosetta, 10 recrutements de mandataires (managers) et 534 promotions. La question est de savoir si tous ces postes vacants seront remplis. Étant donné que le SPF Finances est une grande organisation, la durée des procédures de recrutement pour les candidats est souvent trop longue, de sorte que certains lauréats ont déjà abandonné (en raison d'un autre travail décroché ailleurs) avant d'être appelés. Il est très difficile d'attirer les profils ICT, car les traitements sont plus intéressants dans le secteur privé voire dans d'autres services publics.

Un effort va également être fait pour accélérer les promotions. La CGSP a par ailleurs demandé à ce que la situation des lauréats « experts fiscaux » soit examinée dès janvier afin de voir s'il échet de lancer sans tarder de nouvelles mobilités et postulations.

La note de politique générale du Gouvernement impose une économie annuelle de 2% sur notre SPF. Inadmissible pour la CGSP alors que le personnel du SPF Finances qui est mis sous tension depuis plusieurs années est déjà sur les genoux ! Le management en est conscient. C'est très inquiétant pour la CGSP.

Nous avons demandé à rencontrer le ministre à plusieurs reprises mais à ce jour aucun rendez-vous n'a été fixé. La CGSP regrette ce manque d'intérêt porté par le Gouvernement et le Ministre Vincent Van Peteghem en charge du SPF Finances. Pourtant ils ont pu compter sur le personnel pour assurer la continuité du service en période de crise.

- **FINFLEX OU HORAIRE VARIABLE**

L'autorité a présenté son nouveau projet d'horaires variables qui se déclinera sous 2 systèmes .

**Système 1** : pointage virtuel visible par l'agent et le chef hiérarchique avec possibilité de congé de récupération jusqu'à un maximum de 18 jours par an.

**Système 2** : pas de pointage et droit à maximum 12 jours de compensation. L'enregistrement et le calcul du temps de travail virtuel ne seraient visibles que pour le travailleur. Les jours de compensation devront être enregistrés chaque année comme jours de congé et ne pourront pas être reportés. Le télétravail est forfaitisé à raison de 7h36 par jour.

L'autorité avait prévu d'introduire Finflex à partir de janvier 2021, mais en raison de la pandémie et des négociations difficiles, "Finflex" ne sera pas d'application avant mai 2021.

### **Des négociations difficiles**

Le Comité de direction a décidé de ne pas autoriser le télétravail pour ceux qui opteront pour le système 1. Pour la CGSP, ne pas autoriser le télétravail dans le système 1 est inacceptable. Cela obligera de facto tous ceux qui veulent faire du télétravail à passer au système 2.

La note parlait par ailleurs de 40 heures/semaine. Ce point doit être clarifié sachant que nous travaillons tous actuellement dans une semaine de 38 heures !

De plus, nous attendons toujours une définition claire du "droit à la déconnexion" que vos délégués CGSP ont revendiqué et que l'autorité a promis.

L'outil permettant de calculer virtuellement le temps de travail n'est pas encore prêt et la CGSP s'interroge sur le budget qui sera consacré à ce projet.

Plus fondamentalement, il est également vrai que la Cour européenne de justice, dans un arrêt rendu il y a quelque temps, a obligé tous les employeurs de l'Union européenne à mettre en place un système d'enregistrement du temps de travail pour tous les salariés qu'ils emploient. Le système projeté est autre. En outre, les conditions préalables (par exemple pour le télétravail) sont telles que le choix de l'enregistrement du temps est en fait découragé. Cela nous semble être le monde opposé à celui voulu au niveau européen !

Ce qui est positif, c'est que le jour de compensation et l'après-midi du premier jour ouvrable de l'année seraient conservés dans les 2 systèmes.

Enfin, la CGSP regrette que ce projet soit présenté ne cette période où la concertation sociale se déroule toujours de façon virtuelle.

- **TELEPHONIE**

Il s'agit d'un dossier sur lequel nous avons été entendus, malheureusement un peu tard. Une évaluation sera faite en janvier. N'hésitez pas à nous relayer vos remarques pour améliorer votre quotidien.

- **HORAIRES DE FIN D'ANNEE**

La note concertée a fait l'objet de nombreuses remarques. Elle sera évaluée en janvier. N'hésitez pas à nous relayer les éventuelles difficultés de fonctionnement rencontrées.

- **SERVICES ACTIFS**

Ce dossier s'invitera dès le début de l'année en espérant que la situation se débloque enfin !

- **CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS**

Ce dossier va impliquer certains changements au niveau de la cartographie et des descriptions de fonction. Il a été présenté au Comité B et le sera aux Finances dès janvier.

- **VŒUX**

Nous avons tous reçu une carte de vœux alors que beaucoup avaient nourri l'attente d'un autre signe de reconnaissance du travail accompli tout au long de cette année.

- **MESURES SANITAIRES**

Pour autant que cela soit nécessaire, nous vous rappelons donc une fois de plus les règles de sécurité dans le contexte de la crise sanitaire actuelle :

Télétravail reste la règle, maintien de la distance physique de 1m50 ; port d'un masque buccal obligatoire si la distance de 1,50 m ne peut être garantie et dans les zones communes ; respect du nombre maximum de personnes par ascenseur, dans une salle de réunion, etc.

**Restons prudents donc et en bonne santé !**

**Nous vous souhaitons de bonnes vacances, d'agréables fêtes et une belle année 2021.**

**Au plaisir de vous rencontrer ce qui signifiera que cette période difficile sera enfin derrière nous.**

L'équipe CGSP AMiO Finances - [finances.AMiO@cgspacod.be](mailto:finances.AMiO@cgspacod.be)

